

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 6 octobre 2015 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Absent :	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2015-10-296 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-297 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2015;
4. Administration - Direction générale :

Aucun point.
5. Greffe :
 - 5.1 Nomination du maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;
 - 5.2 Avis de motion du règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

6. Loisirs et culture :

Aucun point.

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution autorisant l'embauche de M. René Maillette, Mme Nycole Montmarquette, Mme Mariolaire Pronovost, Mme Évelyne Bédard, Mme Marilou Damphousse, Mme Marie-Jade Mongrain et Mme Stéphanie Marchand pour la Course aux aubaines;

7.2 Résolution autorisant l'embauche de Mme Caroline Therrien pour la période du 8 mai au 22 juin 2015, à titre de remplaçante temporaire de M. Gilles Michaud, opérateur des eaux;

7.3 Résolution autorisant la formation du comité de santé et de sécurité dans le cadre du Programme de prévention de la Mutuelle de l'Union des municipalités du Québec;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution autorisant les paiements au montant de 26 169.09 \$ taxes incluses à la firme Les Excavations Jovanex Inc. et au montant de 6 566.13 \$ taxes incluses à la firme Aciers G.M. Inc. pour la location de machinerie et l'achat d'un tuyau, dans le cadre du remplacement du ponceau du Rang Sud;

8.2 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de fauchage des emprises des chemins et routes avec la firme 9153-5773 Québec Inc. (Robert Pronovost), pour les années 2016, 2017 et 2018, au taux horaire de 65 \$/heure plus les taxes applicables;

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Résolution d'appui à la CPTAQ afin de redéfinir la superficie du droit acquis résidentiel sur lot numéro 4 443 185 du cadastre du Québec;

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution autorisant le remboursement à la Mutuelle des municipalités du Québec relativement au montant de 1 103.24\$ versé par cette compagnie dans le dossier bris du bâtiment poste de chloration hiver 2014-2015 (le contracteur en déneigement Les Excavations Jovanex Inc. ayant exécuté les travaux de réparation à notre satisfaction);

11. Autres sujets :

11.1 Résolution de félicitations à la présidente de la 48^e édition du Festival Western, à son comité organisateur et à son équipe de bénévoles pour le succès obtenu lors des activités tenues du 11 au 20 septembre 2015;

11.2 Résolution de remerciements à la Sûreté du Québec et à la firme Sécurité de Francheville Inc. pour l'excellent travail accompli pour le maintien de l'ordre durant la 48^e édition du Festival Western de St-Tite;

11.3 Résolution de remerciements à la Cité de l'Énergie pour le prêt d'accessoires incendie pour le char allégorique de la Ville;

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 30 septembre 2015 au montant de 868 042.48 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-298 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2015 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2015-10-299 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES TROIS (3) PROCHAINS MOIS**

ATTENDU QUE la nomination des maires suppléants pour l'année 2015 a été effectuée lors de la séance du 3 février 2015 (résolution numéro 2015-02-24);

ATTENDU QUE suite à la démission de M. Sylvain Bédard à titre de conseiller municipal, il y a lieu de nommer un autre maire suppléant pour la période du 6 octobre 2015 au 12 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE Madame la conseillère Marie-Andrée Trudel, du district électoral numéro 4 soit nommée mairesse suppléante pour les trois (3) prochains mois, soit du 6 octobre 2015 au 12 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2007 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement a pour objet notamment de modifier l'annexe A dudit règlement numéro 208-2007.

RESSOURCES HUMAINES

2015-10-300 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. RENÉ MAILLETTE, MME NYCOLE MONTMARQUETTE, MME MARIOLAINE PRONOVOST, MME ÉVELYNE BÉDARD, MME MARILOU DAMPHOUSSE, MME MARIE-JADE MONGRAIN ET MME STÉPHANIE MARCHAND POUR LA COURSE AUX AUBAINES**

ATTENDU QUE la Course aux aubaines a eu lieu le 6 septembre 2015;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de procéder à l'embauche de personnes pour la préparation et la tenue de cet événement ainsi que pour l'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. René Maillette, Mme Nycole Montmarquette, Mme Mariolaine Pronovost, Mme Évelyne Bédard, Mme Marilou Damphousse, Mme Marie-Jade Mongrain et Mme Stéphanie Marchand pour la Course aux aubaines tenue le 6 septembre 2015.

QUE les taux horaires de chacun soient : 12.00\$/heure pour M. René Maillette et Mme Nycole Montmarquette, 18.00\$/heure pour Mme Mariolaine Pronovost, 12.55\$/heure pour Mme Évelyne Bédard, 12.05\$/heure pour Mme Marilou Damphousse, 11.80\$/heure pour Mme Marie-Jade Mongrain et 11.55\$/heure pour Mme Stéphanie Marchand.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-301 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE MME CAROLINE THERRIEN POUR LA PÉRIODE DU 8 MAI AU 22 JUIN 2015, À TITRE DE REMPLAÇANTE DE M. GILLES MICHAUD, OPÉRATEUR DES EAUX**

ATTENDU QU'il y a eu lieu de pourvoir au remplacement temporaire de M. Gilles Michaud, opérateur des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mme Caroline Therrien en remplacement temporaire de M. Gilles Michaud, opérateur des eaux, soit pour la période du 8 mai 2015 au 22 juin 2015;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective des employés (es) municipaux de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-302 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA FORMATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA MUTUELLE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'un programme de prévention a été mis en place par la Ville auprès de ses employés;

ATTENDU QU'il est nécessaire de former un comité de santé et de sécurité;

ATTENDU QUE ce comité est paritaire et qu'il doit être formé de deux représentants des travailleurs et de deux représentants de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la formation du comité de santé et de sécurité dans le cadre du programme de prévention;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve la nomination de Messieurs Christian Hudon et Jocelyn Gauthier par le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie à titre de représentants des travailleurs et nomme M. Alain Tousignant et Mme Julie Marchand à titre de représentants de l'employeur au sein du comité.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2015-10-303 RÉSOLUTION AUTORISANT LES PAIEMENTS AU MONTANT DE 26 169.09 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. ET AU MONTANT DE 6 566.13 \$ À LA FIRME ACIERS G.M. INC. POUR LA LOCATION DE MACHINERIE ET L'ACHAT D'UN TUYAU, DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RANG SUD

ATTENDU QU'il était urgent de procéder au remplacement du ponceau du Rang Sud afin de préserver le réseau d'aqueduc le longeant;

ATTENDU QU'il était nécessaire de procéder à la location de machinerie et à l'achat d'un tuyau dans le cadre de l'exécution de ces travaux;

ATTENDU les factures au montant de 26 169.09 \$ taxes incluses de la firme Les Excavations Jovanex Inc. et au montant de 6 566.13 \$ taxes incluses de la firme Aciers G.M. Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise les paiements au montant de 26 169.09 \$ taxes incluses à la firme Les Excavations Jovanex Inc. et au montant de 6 566.13 \$ taxes incluses à la firme Aciers G.M. Inc. pour la location de machinerie et l'achat d'un tuyau, dans le cadre des travaux de remplacement du ponceau du Rang Sud.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-304 RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES EMPRISES DES CHEMINS ET ROUTES AVEC LA FIRME 9153-5773 QUÉBEC INC. (ROBERT PRONOVOST), POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018, AU TAUX HORAIRE DE 65\$/HEURE PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE le contrat de fauchage des emprises des chemins et routes avec la firme 9153-5773 Québec Inc. a pris fin cette année et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement;

ATTENDU QUE la firme 9153-5773 Québec Inc. a déposé une nouvelle offre pour les années 2016, 2017 et 2018, au taux horaire de 65 \$/heure plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du contrat de fauchage des emprises des chemins et routes avec la firme 9153-5773 Québec Inc. pour les années 2016, 2017 et 2018, au taux horaire de 65 \$/heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-10-305

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ AFIN DE REDÉFINIR LA SUPERFICIE DU DROIT ACQUIS RÉSIDENTIEL SUR LE LOT NUMÉRO 4 443 185 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la superficie du droit acquis résidentiel a déjà été délimitée sur les lots numéros 4 443 185 et 4 443 173 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le requérant désire modifier cette superficie afin de remettre le lot numéro 4 443 173 en vocation agricole;

ATTENDU QU'une partie de 1 152 mètres carrés qui était incluse dans la superficie du droit acquis actuel, sera remise en vocation agricole;

ATTENDU QUE la nouvelle superficie du droits acquis résidentiel sera de 3 344,4 mètres carrés au lieu de 4 887,4 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact à l'implantation d'installation d'élevage;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ afin de redéfinir la superficie du droit acquis résidentiel sur le lot numéro 4 443 185 du cadastre du Québec.

QUE la demande est conforme aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2015-10-306

RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU MONTANT DE 1 103.24 \$ VERSÉ PAR CETTE COMPAGNIE DANS LE DOSSIER BRIS DU BÂTIMENT POSTE DE CHLORATION HIVER 2014-2015 (LE CONTRACTEUR EN DÉNEIGEMENT LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. AYANT EXÉCUTÉ LES TRAVAUX DE RÉPARATION À NOTRE SATISFACTION)

ATTENDU QUE des dommages ont été causés au bâtiment du poste de chloration, par la firme Les Excavations Jovanex Inc. à l'hiver 2014-2015;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet d'une réclamation auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'un montant de 1 103.24 \$ a été versé par la compagnie d'assurances en règlement des dommages causés au bâtiment;

ATTENDU QUE la firme Les Excavations Jovanex Inc. a effectué, à ses frais, des travaux de réparation au bâtiment;

ATTENDU QUE ces travaux ont été exécutés à notre satisfaction;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser le montant reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le remboursement du montant de 1 103.24 \$ versé par la Mutuelle des municipalités du Québec dans le dossier de réclamation pour le bris du bâtiment du poste de chloration hiver 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2015-10-307

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À LA PRÉSIDENTE DE LA 48^E ÉDITION DU FESTIVAL WESTERN, À SON COMITÉ ORGANISATEUR ET À SON ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES POUR LE SUCCÈS OBTENU LORS DES ACTIVITÉS TENUES DU 11 AU 20 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse à Mme Josée St-Pierre, présidente de la 48^e édition du Festival Western de St-Tite, à son comité organisateur ainsi qu'à toute son équipe de bénévoles, toutes ses félicitations pour le succès obtenu lors des activités tenues du 11 au 20 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-308 **RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET À LA FIRME SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE INC. POUR L'EXCELLENT TRAVAIL ACCOMPLI POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LA 48^E ÉDITION DU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie la Sûreté du Québec pour l'excellente collaboration de ses effectifs pour le maintien de l'ordre et de la paix durant la 48^e édition du Festival western de St-Tite.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie M. Dany Filteau de la firme Sécurité de Francheville Inc. et toute son équipe, pour le travail accompli pour le maintien de l'ordre durant la 48^e édition du Festival Western de St-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-309 **RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LA CITÉ DE L'ÉNERGIE POUR LE PRÊT D'ACCESSOIRES INCENDIE POUR LE CHAR ALLÉGORIQUE DE LA VILLE**

ATTENDU QUE le thème du char allégorique de la Ville, lors de la 48^e édition du Festival Western, était les incendies;

ATTENDU QUE la Cité de l'Énergie a accepté de prêter à la Ville des accessoires incendie pour la confection de ce char allégorique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie la Cité de l'Énergie pour le prêt d'accessoires incendie pour le char allégorique de la Ville, Festival Western 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-310 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2015 AU MONTANT DE 868 042.48 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 30 septembre 2015, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour ces périodes;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 868 042.48 \$ sont disponibles en date du 6 octobre 2015.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE des comptes au montant de huit cent soixante-huit mille quarante-deux dollars et quarante-huit cents (868 042.48 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-10-311 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 21 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire